



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 20/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt du mois de décembre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean- Claude **MAES**, 1^{er} Vice- Président,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **12/12/2024**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL (en visioconférence), Géraldine BASTARAUD (en visioconférence) Joselaine GELABALE (en visioconférence), Francette JACQUES (en visioconférence), Kénia MALADIN- NEBOT (en visioconférence)
Messieurs Jean-Claude MAES, Jacques MALADIN, Edmond LANCLAS (en visioconférence), Joel TOTO, Guy ACCIPÉ, Rolly Salif FABULAS, François NAVIS

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mesdames Maguy FUMONT-SAMSON, Betty BESRY
Monsieur Kylian ROMAIN

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Monsieur Camille PELAGE

Nombre de conseillers communautaires en exercice	16
Nombre de conseillers communautaires présents	12
Pouvoirs	0
Nombre de conseillers communautaires absents	4
Votants	12

SECRETAIRE : Monsieur Rolly Salif FABULAS

Délibération n°2024-12-20/10 TABLEAU DES POSTES BUDGETAIRES ET DES EFFECTIFS DE LA CCMG

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en ces articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le code général de la fonction publique, notamment en son article L.313-1

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2024-05-29/13 portant tableau des postes budgétaires de la CCMG,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 19/12/2024,

Madame la Présidente expose :

L'évolution du tableau des postes et des effectifs (création et suppression des postes) doit être soumise au Comité Social Territorial (CST) avant d'être soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Pour donner suite aux différents mouvements des personnels (application des avancements de grade 2023 et 2024), tenir compte des perspectives d'évolution de la direction des ressources humaines mutualisée (intégration de la commune de Saint-Louis), et préparer des nécessaires changements d'organisation, le tableau des postes de la collectivité, adopté en conseil communautaire du 29 mai 2024 doit être modifié.

Ainsi, la communauté de communes propose de créer 2 postes supplémentaires et d'en supprimer 14. Au 1^{er} décembre, la collectivité compte 74 postes budgétaires dont 14 mutualisées.

Le détail de ces créations et suppressions est présenté dans le tableau des postes en annexe 1. En annexe 2, il est proposé un organigramme des services en adéquation avec ces changements.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention (Monsieur ACCIPÉ),

DECIDE

- **D'APPROUVER** le tableau des postes budgétaires et des effectifs de la CCMG annexé à la présente délibération
- **D'APPROUVER** le nouvel organigramme de la CCMG correspondant au tableau des postes budgétaires et des effectifs
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à inscrire les crédits nécessaires au budget principal et aux budgets annexes de la CCMG
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 24 DEC. 2024
- L'affichage le 24 DEC. 2024

Dr Maryse ETZOL
Présidente de la CCMG



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr